

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2015

---

DISPOSITIONS DU CGCT, CGI APPLICABLES À LA MÉTROPOLE DE LYON - (N° 2664)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
M. Collard

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'appartient pas au Parlement de ratifier des partages de territoires entre des baronnies locales .